

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 février 2021**  
~~~~~

RÉHABILITATION ET CONFORTEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT
ROUTE DU PONT DU DIABLE - COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS
DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 février 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 3 février 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Bernard GOUZIN, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. David CABLAT, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Pierre AMALOU, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Yannick VERNIERES à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. José MARTINEZ à M. Claude CARCELLER.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, M. Nicolas ROUSSARD.

| | | | |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------------|
| Quorum : 16 | Présents : 41 | Votants : 45 | Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L 5211-17 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-1657 en date du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier ses compétences obligatoires en matière d'eau et d'assainissement ;

VU le rapport d'étude de faisabilité réalisé et rédigé par le bureau d'études « OTEIS » définissant les caractéristiques techniques et financières du renforcement et confortement du poste de refoulement route du pont du diable à SAINT JEAN DE FOS ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 25 janvier 2021.

CONSIDERANT que l'analyse de ce rapport a conduit à identifier et estimer financièrement les travaux à réaliser,

CONSIDERANT que l'estimation du coût global du projet s'élève à 115 000 € HT soit 138 00 € TTC dont :

- Travaux de renforcement et confortement
Total travaux 100 000 €
- Total Etudes Moe et essais de réceptions : 15 000 €

TOTAL HT : 115 000,00 € ; TVA 20% : 23 000 € soit un TOTAL de TTC : 138 000 €

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement ci-annexé ;
- de solliciter les demandes de subvention auprès des financeurs concernés: Agence de l'eau et Département de l'Hérault ;
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense inscrite au budget de la communauté de communes, le plan de financement ainsi présenté ;
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux ;
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2503 le 16 février 2021
Publication le 16 février 2021
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 16 février 2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210215-1820-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Plan de financement prévisionnel

**RENFORCEMENT ET CONFORTMENT DU POSTE DE REFOULEMENT ROUTE DU PONT DU DIABLE A
SAINT JEAN DE FOS**

| <i>DEPENSES</i> | | | <i>RECETTES</i> | | |
|-----------------|------------------|-------------|-----------------------|------------------|-------------|
| POSTES | MONTANT HT | TAUX | FINANCEURS | MONTANT HT | TAUX |
| Etudes | 15 000 € | 13% | Conseil Départemental | 34 500,00 € | 30% |
| Travaux | 100 000 € | 87% | AERMC | 57 500 € | 50% |
| | | | PART FINANCEURS | 92 000,00 € | 80% |
| | | | PART CCVH | 23 000,00 € | 20% |
| TOTAL HT | 115 000 € | 100% | TOTAL HT | 115 000 € | 100% |

Le poste est implanté en haut d'un talus dont le fruit est relativement important.
Au pied du talus se trouve une clôture qui longe la limite parcellaire.



Au nord –ouest de la dalle du poste, il est constaté l'affouillement qui s'étend sous la dalle et qui gagne sous le muret où sont positionnés les abris-compteurs et le boîtier de commande.

La cuve du Poste de refoulement est bien visible au niveau de l'affouillement qui se propage sous la dalle

Cet affouillement se poursuit en partie haute du talus pour former une large rigole.

